



Litige suite à une séparation.

Par **frederic**, le **19/08/2009** à **13:56**

Bonjour,

Voilà, je suis en cours de séparation avec mon amie après 6 ans de vie commune sans avoir été mariés. Cela fait plus d'un mois que cette personne a quitté l'appartement et que, après accord avec les propriétaires, je conserve en prenant le loyer entièrement à ma charge. Elle est venue une première fois vider l'appartement sans mon accord, prenant des affaires, meubles, etc, que nous avons achetés en commun. Par contre, le bail est toujours à nos deux noms jusque fin septembre. J'ai personnellement signé un nouveau bail effectif au 01/10/09. Elle refuse donc de rendre les clés aux propriétaires et me menace de venir finir vider l'appartement. Que dois-je faire ? Ai-je le droit de changer les clés ?

Par **Tisuisse**, le **19/08/2009** à **17:02**

Bonjour,

Bien entendu car c'est la 1ère chose que vous auriez dû faire : changer les serrures. Vous pouvez aussi souscrire à un abonnement de télésurveillance (voyez votre assureur). La société, ayant reçu mandat de votre assurance, va installer des contacteur d'ouverture sur les portes et fenêtres, détecteurs de présence dans les lieux de passages obligés, une centrale reliée à un centre de télé surveillance grâce à votre ligne de téléphone fixe. Cette installation ne nécessite pas de fils entre les détecteurs et la centrale car tout se fait par ondes radios. En cas d'intrusion, une sirène se déclenche, le centre de télésurveillance est automatiquement alerté, la centrale, grace à un micro, transmet les conversations au centre. Le centre appelle, par téléphone, votre domicile et, si cela n décroche pas ou si le code secret donné n'est pas

le bon, envoie immédiatement un véhicule. Le technicien va faire le tour extérieur et s'il constate que la porte a été fracturée, appelle sa centrale et averti les flics, le tout dure moins de 10 à 15 minutes. Déjà, à mon avis, rien que la sirène sufira à faire fuir elle et ses copains. Vous aurez ainsi les preuves nécessaires pour déposer plainte immédiatement.